

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 27 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 10	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Jean-Louis MERZAUX	
Mme Béatrice SIMON	Mme Myriam HENNEQUIN	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2024-057 : Actualisation du règlement Pôle Enfance

Sur proposition de Madame Béatrice SIMON, Adjointe à la Maire,

VU la délibération en date du 18 juin 2018, le Conseil municipal avait approuvé la règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs du Pôle Enfance.

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser les règlements de tous les Accueils de Loisirs de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle version du Règlement intérieur du Pôle Enfance de Longvic (Accueil Collectif de Mineurs), concernant la Maison Municipale de l'Enfance (MMEL) pour les 3-12 ans, l'Espace Loisirs Freinet (ELF) pour les 3-12 ans, et l'Accueil de loisirs La Ruche pour les 3-12 ans, annexé à la présente délibération.

DIT que ce nouveau Règlement de fonctionnement entrera en application à compter du 2 septembre 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS